



ONF

DT BOURGOGNE - CHAMPAGNE-ARDENNE

AGENCE BOURGOGNE-EST

ONF Chalon-sur-saône  
72 rue Général Giraud  
71100 Chalon-sur-saône  
Tél : 03 85 42 42 57  
Fax : 03 85 42 42 60

SMET NORD EST 71  
Route Lessard le National, 71150 Chagny

**Objet** : Aménagement de la forêt du SMET NORD EST 71  
pour la période 2020-2039

**PRESENTATION ET REMISE DU DOCUMENT PROVISoire D'AMENAGEMENT  
DE LA FORET du SMET NORD EST 71  
EN DATE DU 11/10/2019 SUR LE SITE DU SMET, POUR LA PERIODE 2020-2039**

Vous trouverez ci-joint le projet d'aménagement de votre forêt pour la période 2020-2039. Il a été établi à l'issue de la concertation menée entre vos services et les représentants de l'ONF chargés de ce dossier.

Il vous est précisé que nos services vous proposeront chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement : vous déciderez donc annuellement de la programmation de ces opérations.

Cet aménagement forestier doit être soumis à l'accord de votre conseil municipal. Il sera ensuite l'objet d'un arrêté d'aménagement signé du Préfet de région.

La délibération établie selon le modèle ci-joint et portant le visa de légalité est à nous renvoyer dès qu'elle sera signée

Une fois l'arrêté d'aménagement signé par le Préfet de région, nous vous adresserons le document définitif en même temps que la copie de cet arrêté.

Le responsable ONF de ce projet est à votre disposition pour tout complément d'information :  
GAILLET Vincent – tél : 03 85 42 42 57, fax : 03 85 42 42 60, mail : [vincent.gaillet@onf.fr](mailto:vincent.gaillet@onf.fr)

Pièces jointes :

- . projet d'aménagement
- . modèle de délibération

**RECEPISSE DE REMISE DE L'AMENAGEMENT PROVISoire**

Nom, Prénom	Qualité	Signature
BARBIEUX gregory	Responsable aménagement	

Document à établir en 2 exemplaires (1 pour le propriétaire et 1 pour l'ONF)